

Union pour la Méditerranée
Conférence ministérielle sur l'emploi et le travail
(Jordanie, 27 septembre 2016)

Déclaration

1. Les ministres de l'emploi et du travail de l'Union pour la Méditerranée (UpM) se sont réunis à l'occasion de la troisième conférence ministérielle au bord de la Mer Morte en Jordanie les 26 et 27 septembre 2016. La conférence a été accueillie par le Royaume hachémite de Jordanie et coprésidée par M. Ali AL-Ghezawi, ministre du travail de Jordanie, et par M^{me} Marianne Thyssen, commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, en présence du secrétaire général de l'UpM, M. Fathallah Sijilmassi.
2. Cette conférence fait suite à d'autres manifestations similaires qui ont été organisées à Marrakech en 2008 et à Bruxelles en 2010 qui ont établi la coopération en matière d'emploi et de travail comme moyen de développement d'une véritable dimension sociale et de l'emploi au sein de l'UpM. Lors des conférences précédentes, les ministres se sont engagés à travailler de concert et à apprendre les uns des autres en matière d'emploi, d'employabilité et de travail décent,¹ et à impliquer tous les acteurs concernés dans cette coopération, en particulier les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.
3. Les ministres ont examiné l'évolution de l'emploi et du travail dans les pays membres de l'UpM, ainsi que les retombées de la crise économique et financière et l'impact de la crise actuelle des réfugiés, ainsi que des crises des décennies écoulées. Les ministres ont pris note de la stratégie «Europe 2020» pour une croissance intelligente, durable et inclusive et mis en évidence les enseignements tirés des politiques mises en œuvre par l'UE et ses États membres en faveur de la croissance et l'emploi dans le cadre de la coordination du «semestre européen» et des expériences de l'UE en matière de dialogue social.
4. Face au besoin pressant de mieux répondre aux défis urgents auxquels la région est confrontée, en particulier les pays du Sud de la Méditerranée, les ministres ont appelé tous les acteurs concernés à se mobiliser et à tirer le meilleur des politiques mises en œuvre à tous les niveaux. Ils ont salué les efforts accomplis dans certains pays pour définir et mettre en œuvre des stratégies globales en faveur de l'emploi. Ils ont insisté sur le besoin de garantir la cohérence des politiques économiques, sociales et de l'emploi, et ont convenu de donner un nouvel élan à la coopération de l'UpM en matière d'emploi et de travail.

¹ Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), le «travail décent» englobe quatre objectifs stratégiques articulés autour du problème central de l'égalité des sexes: le plein-emploi et des emplois productifs, la garantie des droits au travail, l'extension de la protection sociale et la promotion du dialogue social.

5. Au début de la conférence, les ministres ont consulté les hauts représentants des organisations des partenaires sociaux venant des deux rives de la Méditerranée. Ils ont souligné l'importance cruciale que revêtent le bon fonctionnement et l'efficacité du dialogue social, tant bipartite que tripartite, pour relever avec succès les défis posés par la croissance et l'emploi et pour contribuer à la compétitivité, au progrès social et à la démocratie.
6. Les ministres ont salué la «déclaration conjointe sur le dialogue social» des partenaires sociaux et ont notamment insisté leur appel à un renforcement du dialogue social dans la région et à une plus grande implication des partenaires sociaux dans la définition et la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et de l'emploi.
7. Sur la base des travaux préparatoires effectués avant la conférence² par les représentants des ministres et des partenaires sociaux, avec le soutien de la Commission Européenne, les ministres se sont particulièrement intéressés aux difficultés spécifiques aux pays du Sud de la Méditerranée en matière d'emploi.
8. Reconnaisant la diversité de la situation nationale de chacun de ces pays, les ministres ont souligné un certain nombre de difficultés structurelles, telles qu'un faible taux d'activité et un taux élevé de chômage structurel, l'ampleur du travail informel et des emplois peu qualifiés, une croissance démographique rapide, une forte proportion de jeunes entrant sur le marché du travail et la pression migratoire constante due à l'absence de possibilités d'emploi et aux inégalités de développement, les obstacles qui empêchent les petites entreprises prometteuses de se développer et qui limitent la création d'emplois dans le secteur privé, la faiblesse du système éducatif et de la formation, et de la transition de l'école au travail, la forte exposition des jeunes et des femmes au chômage, la précarité et le malaise social, et la persistance de la pauvreté et des inégalités.
9. Les ministres ont également remarqué que plusieurs pays de cette région sont confrontés à une instabilité ou aux effets de l'instabilité de leur voisinage. En particulier, l'arrivée d'un grand nombre de migrants et de réfugiés accroît la pression sur les marchés du travail locaux, renforce l'économie informelle et représente une charge lourde pour les pays d'accueil.
10. Les ministres ont remercié le secrétariat de l'UpM pour sa contribution à la mise en œuvre du plan-cadre d'action de l'UpM pour l'emploi, pour la coordination des différents donateurs, pour son amélioration du dialogue politique en labellisant et promouvant des projets de coopération

² La préparation de la conférence a pu tirer profit des documents finaux de deux groupes de travail ad hoc (sur la création d'emplois et le dialogue social) désignés en 2015 par le Groupe de travail de haut niveau de l'UpM pour l'emploi et le travail et des premiers enseignements du projet d'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'emploi pour les jeunes dénommé «YouMatch», réalisé par la GIZ en collaboration avec le secrétariat de l'UpM sur demande du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ).

en faveur de l'emploi des jeunes et de la croissance inclusive, dans le cadre de son programme régional intégré Med4Jobs.

11. Les ministres ont souligné la nécessité de prendre des mesures transposant les récents engagements pris par les Nations Unies (NU) et l'Organisation internationale du travail (OIT) en faveur du développement durable et pour la promotion de l'emploi et du travail décent, et notamment de la transition entre économie informelle et travail formel.³ Ils ont salué l'initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail en 2019 et ont confirmé leur engagement à participer à cette discussion mondiale de fond sur l'avenir du travail. Ils ont en outre salué les conclusions de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes logistiques⁴ mondiales et les efforts accomplis par les pouvoirs publics, le secteur privé, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile en vue de promouvoir des chaînes logistiques responsables. À cet égard, les ministres européens ont rappelé les conclusions du Conseil du 12 mai 2016 concernant l'UE et les chaînes de valeur mondiales responsables.⁵
12. Les ministres ont salué le travail des Nations Unies et de l'OIT pour répondre aux difficultés du marché du travail relatives aux réfugiés, aux migrants et aux travailleurs directement touchés par la guerre et les conflits larvés dans la région.
13. Dans ce contexte, et compte tenu des enseignements tirés de l'expérience internationale, les ministres se sont accordés sur des orientations politiques à adopter au plan national en matière d'emploi et de dialogue social, notamment à l'intention de la région sud-méditerranéenne, et sur les étapes clés qui permettront de renforcer la coopération au sein de l'UpM pour l'emploi et le travail.

I. Orientations politiques pour l'amélioration de l'emploi et du travail

14. Les ministres recommandent aux autorités nationales de développer des stratégies globales pour l'emploi, l'employabilité et le travail décent pour tous, hommes et femmes, sur la base des principes fondamentaux suivants:
 - une approche politique globale et intégrée de la demande de travail, des offres d'emploi et de l'adéquation entre l'offre et la demande, afin d'assurer la cohérence des actions et

³ En particulier l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, les conclusions de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes logistiques mondiales et la recommandation de l'OIT n° 204 relative à la transition entre économie formelle et informelle.

⁴ http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_489115.pdf

⁵ <http://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2016/05/12-conclusions-on-responsible-global-value-chains/>



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

permettre la mobilisation de l'ensemble des institutions et des partenaires concernés (publics et privés);

- la promotion d'un dialogue social bipartite et tripartite efficace et performant impliquant les partenaires sociaux dans la conception et la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et en matière d'emploi;
- les objectifs de lutte contre la pauvreté et la discrimination, et de promotion de l'intégration et de l'égalité des chances sur les marchés du travail respectifs, avec une attention particulière à la promotion de l'égalité des sexes dans toutes les mesures et initiatives relatives à l'emploi;
- la réduction des inégalités à tous les niveaux, notamment en matière de revenus, ce qui nuit à la croissance économique;
- le développement de politiques fondées sur des données concrètes issues de systèmes d'information fiables sur le marché du travail, et la promotion d'une culture de l'évaluation, du suivi et de la transparence;
- garantir la mise en place et la mise en œuvre de politiques axées sur les résultats.

15. Compte tenu de la nature structurelle des difficultés que rencontrent les pays du Sud de la Méditerranée en matière d'emploi et reconnaissant qu'il n'existe pas de réponse politique «universelle», les ministres recommandent de définir des politiques et des réformes apportant des modifications structurelles durables.

i) Pour favoriser la création d'emplois, un effort important doit être fait du côté de la demande de main-d'œuvre:

- en développant des politiques macro-économiques, en reconnaissant le rôle crucial du secteur privé dans la création d'emplois dans la région et en entretenant un environnement qui favorise le commerce et les investissements, notamment les investissements étrangers directs, et qui facilite l'expansion des entreprises, en particulier des micro-entreprises, ainsi que petites et moyennes entreprises;
- en encourageant l'esprit d'entreprise (en facilitant l'accès aux financements, en particulier au micro-financement, aux mentors, aux incubateurs, aux aides au démarrage, etc.);
- en favorisant une véritable culture de la concurrence, en favorisant des réformes politiques qui suppriment les restrictions et les obstacles à une concurrence loyale entre les entreprises et qui garantissent l'égalité des chances aux entrepreneurs et des possibilités d'expansion aux petites entreprises;
- en améliorant la capacité des entreprises de mieux se développer et de s'affirmer sur des marchés disputés;
- en facilitant l'accès aux marchés étrangers;
- en renforçant les politiques industrielles et en promouvant des restructurations et des investissements stratégiques visant à améliorer la productivité, la capacité d'innover, les emplois de qualité, la croissance écologique et inclusive;



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

- en développant la capacité des opérateurs privés et des pouvoirs publics de saisir des opportunités d'emploi dans des secteurs nationaux prioritaires;
- en tirant le meilleur parti des avantages comparatifs de la division internationale du travail lors de l'identification des secteurs générateurs d'emplois, en se rappelant cependant que les secteurs qui favorisent la croissance du PIB ne sont pas toujours favorables à l'emploi ou au travail décent et que la compétitivité basée uniquement sur une main-d'œuvre bon marché ou non qualifiée, ou des emplois de qualité médiocre n'est ni durable, ni souhaitable à moyen et long terme;
- en tirant parti du potentiel inexploité de création d'emplois de l'économie sociale et l'entrepreneuriat social à travers une législation et des mesures incitatives pertinentes;
- en mobilisant le secteur privé afin qu'ils relèvent efficacement les normes en matière de droit du travail, notamment par des initiatives portant sur la responsabilité sociale des entreprises.

ii) Un effort doit également être fait concernant les mesures prises du côté de l'offre. Celles-ci doivent être mises en œuvre en cohérence avec les stratégies adoptées en faveur de la demande, notamment à l'intention des jeunes et des femmes.

- en améliorant l'employabilité, avec une attention particulière à l'égalité des sexes, à travers une réforme et des investissements dans l'éducation, l'enseignement supérieur et les systèmes de formation, notamment l'enseignement et la formation professionnels (EFP), en se concentrant sur la promotion de l'accès et de la qualité pour tous, sur la préparation aux besoins du marché du travail et sur l'amélioration de la transition entre école et travail;
- en identifiant les besoins actuels et futurs du marché du travail pour définir des stratégies de développement des compétences appropriées, en particulier des compétences d'entrepreneuriat, écologiques et numériques;
- en impliquant les partenaires sociaux dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de développement des compétences et en encourageant les entreprises des secteurs public et privé à contribuer à améliorer l'employabilité en participant activement au développement des programmes de formation et à la gouvernance de l'EFP.

iii) les réformes du marché du travail, ainsi que les services d'activation et d'emploi sont essentiels pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

- en adaptant le droit du travail et les politiques relatives au marché du travail, afin d'offrir plus de flexibilité aux travailleurs et aux entreprises et d'aider ceux qui sont en dehors du marché du travail à trouver un emploi, en offrant par ailleurs aux travailleurs des conditions de travail décentes et une sécurité de l'emploi appropriée; en empêchant que



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



Royaume
hachémite de
Jordanie

la diversification des formes d'emploi (et des contrats de travail) ne se traduit par une segmentation du marché du travail;

- en développant des politiques dynamiques pour le marché du travail, dans la perspective de faciliter un accès ou un retour rapide à l'emploi, la création d'entreprises ou d'emplois indépendants, à travers une formation appropriée, l'information et l'orientation professionnelle, des mesures de placement, le développement et l'adéquation des compétences, des incitations à l'emploi, et des services d'emploi innovants. En orientant si possible ces mesures sur les besoins spécifiques des jeunes, des femmes et des chômeurs de longue durée;
- en améliorant le dialogue social et la coopération entre les services publics et privés de l'emploi (notamment en ce qui concerne l'orientation professionnelle et la préparation au monde du travail), en faisant intervenir dans ce dialogue l'ensemble des parties prenantes, y compris les partenaires sociaux, les organisations de jeunesse et les établissements d'éducation et de formation;
- en renforçant la capacité des acteurs locaux et régionaux à identifier l'offre et la demande de compétences au niveau local et à concevoir des actions appropriées pour améliorer l'adéquation et l'exploitation des compétences dans le contexte de développement économique local.

16. Les ministres recommandent aux autorités nationales de soutenir activement la transition d'une économie informelle vers le travail formel. Conscients de la complexité et de l'hétérogénéité de l'économie informelle et du travail non déclaré, ils soulignent leurs conséquences négatives sur la concurrence loyale entre les entreprises et le manque à gagner fiscal pour l'État et les organismes de sécurité sociale, ainsi que sur les conditions de travail, en particulier des jeunes et des femmes. Les ministres rappellent les efforts accomplis par l'OIT dans ce domaine et saluent les initiatives déjà prises dans les pays de l'UpM, notamment ceux où les problèmes ont été considérablement aggravés par l'arrivée de réfugiés.

17. Les ministres soutiennent la recommandation n° 204 de l'OIT qui encourage ses États membres à définir un plan d'action pour la transition entre économie informelle et économie formelle. Les ministres européens ont notamment fait référence à l'initiative de coopération intitulée «Plateforme européenne contre le travail non déclaré». Dans les pays de l'UpM où l'économie informelle domine, les mesures prioritaires sont la mise en œuvre de politiques de développement des entreprises et la révision du droit du travail et de la fiscalité, des pratiques salariales, des conditions de travail et des régimes de sécurité sociale, dans une perspective de promotion du travail décent. Sur la base de l'expérience d'un certain nombre de pays, les ministres appellent à faire des efforts pour améliorer les instruments de mesure de l'économie informelle et inclure la génération et la collecte de données sur l'économie informelle dans les systèmes nationaux d'information sur le marché du travail.

II. Orientations politiques en faveur du dialogue social

18. Les ministres reconnaissent que le dialogue social est essentiel pour la démocratie, une bonne gouvernance et pour développer des stratégies qui allient compétitivité et progrès social. Il n'existe aucun plan de travail pour le dialogue social, car les accords et les processus relatifs au dialogue social reflètent l'histoire de chaque pays et l'évolution de ses structures politiques, économiques et sociales.
19. Les ministres reconnaissent que le bon fonctionnement et l'efficacité du dialogue social, tant bipartite que tripartite, exigent un cadre de travail remplissant les conditions suivantes: premièrement, un cadre légal approprié et conforme aux principes de l'OIT;⁶ deuxièmement, des organisations de partenaires sociaux suffisamment fortes, représentatives et indépendantes; troisièmement, une culture du dialogue social reposant sur un processus gagnant-gagnant axé sur les résultats; et quatrièmement, des procédures et un cadre institutionnels permettant son bon fonctionnement. Afin de garantir que le potentiel du dialogue social soit pleinement exploité, les ministres encouragent les autorités nationales et les organisations des partenaires sociaux à prendre les mesures nécessaires pour réunir ces conditions.
20. Compte tenu de la faiblesse du dialogue social *bipartite* dans un certain nombre de pays du Sud de la Méditerranée, les ministres encouragent les initiatives visant à le soutenir, si nécessaire, en renforçant en particulier la capacité des organisations des partenaires sociaux et des organismes de dialogue social, et la culture du dialogue social, et en développant des pratiques saines de dialogue social au niveau des entreprises et au niveau sectoriel.
21. Les ministres reconnaissent également la contribution positive que les partenaires sociaux peuvent apporter pour améliorer le contenu des politiques économiques, sociales et d'emploi, notamment à travers un dialogue national sur la promotion de l'emploi, le travail décent pour tous, des réformes du marché du travail et la transition entre économie informelle et emploi formel.

III. Étapes clés pour renforcer la coopération au sein de l'UpM pour l'emploi et le travail

22. Les ministres confirment leur engagement à travailler de concert et à apprendre les uns des autres, dans le cadre de l'UpM, sur les questions relatives à l'emploi, l'employabilité et le travail décent. Ils confirment que le Groupe de travail de haut niveau sur l'emploi et le travail de l'UpM est chargé de coordonner cette coopération.

⁶ Les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT incluent la liberté d'association et de négociation collective (cf. Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 1998).

23. Les ministres apprécient la qualité du travail accompli par les groupes ad hoc des partenaires officiels et sociaux pour préparer la conférence, sous l'autorité du groupe de travail de haut niveau. Ils constatent que la mobilisation de petits groupes de travail sur des sujets spécifiques, dans une démarche volontaire, s'est avérée être une méthode efficace pour le développement de la coopération et que de telles initiatives peuvent être étendues à tous les pays membres de l'UpM concernés.
24. Les ministres invitent les pays membres de l'UpM à améliorer le travail en réseau et l'enseignement par les pairs entre pays sur des sujets essentiels relatifs à l'emploi et au travail. Des réseaux d'experts et de professionnels appartenant à des organisations publiques et privées, incluant des partenaires sociaux et d'autres participants importants, peuvent stimuler le partage de connaissances et l'enseignement par des pairs dans les services d'emploi publics et privés, par exemple.
25. Les ministres prennent note de l'initiative sur l'emploi des jeunes par la formation professionnelle dans les pays du Maghreb, lancée par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, et sont favorables à sa contribution éventuelle aux objectifs de l'UpM en matière de travail et d'emploi.
26. Les ministres saluent le soutien financier de l'UE au «Projet pilote pour la Promotion du dialogue social dans le voisinage sud de la Méditerranée» (qui engage en priorité la Tunisie, le Maroc et la Jordanie, mais qui porte également sur des activités régionales impliquant tous les pays de la région du voisinage sud). Ils saluent l'intention des partenaires sociaux d'organiser un Forum sur le dialogue social de l'UpM en 2017/2018 et de discuter à cette occasion des résultats à moyen terme de ce projet de renforcement de la capacité de dialogue social et de son extension possible à d'autres pays membres de l'UpM. Ils demandent à la Commission de considérer la fourniture des fonds nécessaires à cette extension dans ses décisions de planification budgétaire.
27. Les ministres invitent l'UE à poursuivre son soutien financier aux pays accueillant un nombre croissant de migrants économiques, afin de les aider à garantir le bon fonctionnement de leur marché du travail, en assurant simultanément une protection adéquate des migrants.
28. Les ministres prennent note des efforts de l'Union européenne visant à lever les obstacles au développement économique et social palestinien et à favoriser les opportunités d'emploi dans la région.
29. Les ministres demandent que les objectifs en matière d'emploi et de travail décent soient intégrés dans toutes les initiatives de coopération et les politiques de l'UpM, en particulier dans des domaines comme l'économie bleue, l'économie numérique, l'éducation, l'énergie, l'environnement et le changement climatique, l'égalité des sexes, la coopération industrielle, la recherche et l'innovation. Ils invitent également les personnes responsables des processus de coopération et des conférences ministérielles de l'UpM à tenir compte des objectifs et de l'impact de l'emploi et du travail décent dans leurs initiatives respectives dans la perspective de



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



**Royaume
hachémite de
Jordanie**

promouvoir des synergies appropriées avec la coopération de l'UpM en matière d'emploi et de travail.

30. Les ministres appellent le secrétariat de l'UpM à poursuivre sa contribution active à l'amélioration de la situation de l'emploi dans la région pour soutenir des projets conformes aux priorités que sont l'emploi, l'employabilité et le travail décent et pour améliorer, en collaboration avec les acteurs concernés, la visibilité, la propriété et l'accessibilité des financements. Compte tenu de la nécessité d'identifier et de combler les lacunes dans les programmes régionaux du marché du travail, les ministres ont demandé au Secrétariat de mettre en place et d'actualiser une base de données sur les projets bilatéraux et régionaux de coopération dans le domaine du travail et de l'emploi, en prenant en considération les informations disponibles dans d'autres bases de données existantes. À cet effet, les ministres conviennent d'informer régulièrement le Secrétariat des projets en question.
31. Les ministres remercient la Fondation européenne pour la formation (ETF) de son analyse politique et de son soutien à la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et aux politiques de développement du capital humain dans la région, et invitent l'ETF à poursuivre son travail.
32. Les ministres remercient le gouvernement jordanien pour l'accueil réservé à la troisième conférence ministérielle sur l'emploi et le travail et conviennent de convoquer la quatrième conférence ministérielle en 2019.